

Bruxelles, le 12 septembre 2024

Voici les sujets qui seront abordés dans la présente édition :

- [Construire un lieu de travail démocratique](#)
- [Allocation scolaire](#)
- [Négociation entre l'administration et les syndicats](#)
- [Webinaires](#)

Construire un lieu de travail démocratique



Dans l'édition de juillet du [magazine AGORA](#), vous trouverez un [article](#) présentant notre point de vue sur le thème "Construire un lieu de travail démocratique" au SGC. C'est là un objectif essentiel pour nous les membres du nouveau comité du personnel.

[Cet article](#) fournit des informations sur la manière dont nous évaluons la démocratie au Conseil et sur ce que nous pouvons faire pour l'améliorer.

Pourquoi la démocratie au travail est-elle si importante ?

- ✓ parce qu'il s'agit d'un droit fondamental,
- ✓ parce qu'elle est dans l'intérêt de l'ensemble du personnel,
- ✓ parce qu'elle est dans l'intérêt de l'institution,
- ✓ parce qu'elle est dans l'intérêt de notre société.

On n'insistera jamais assez sur l'effet positif d'un lieu de travail démocratique. Des études montrent que les employés qui font l'expérience de la démocratie sur leur lieu de travail sont davantage motivés et davantage productifs, ce qui permet de réaliser au mieux les tâches et les objectifs du lieu de travail. Un lieu de travail démocratique profite également à la société, car les salariés sont davantage susceptibles de jouer un rôle actif et proactif dans les activités sociales, contribuant ainsi à promouvoir la démocratie dans notre société. Aujourd'hui, rien n'est plus important que la promotion de la démocratie dans nos pays, en Europe et partout dans le monde ! **En commençant par notre lieu de travail, où nous pouvons jouer un rôle important.**

Que souhaitons-nous accomplir au Conseil ?

- Le renforcement du retour d'information ascendant ;
- Un véritable leadership participative ;
- Une participation et une contribution accrues du personnel aux projets et aux décisions de gestion ;
- La consultation en temps utile du Comité du personnel et le respect de ses avis ;
- Le respect de la contribution des représentants du personnel dans les comités et organes paritaires du SGC.

Vous pouvez nous aider.

N'hésitez pas à envoyer vos commentaires et vos suggestions à l'adresse suivante : union.syndicale@consilium.europa.eu. Si vous estimez que notre travail est utile, vous pouvez également vous engager. Faites-nous part de vos idées, adhérez à l'**Union Syndicale** et venez faire partie de notre équipe.

Allocation scolaire



Dans [notre dernier Flash](#), nous vous avons informé que l'**Union Syndicale** avait réussi à obtenir une prolongation de la période de versement de l'allocation scolaire.

À la suite de la décision de la Cour, le PMO est désormais tenu de continuer à verser l'allocation scolaire jusqu'au mois au cours duquel les résultats des examens de votre enfant sont publiés.

Si votre enfant achève ses études supérieures cet été, veuillez vérifier vos fiches de salaire et nous informer si les versements effectués par le PMO ne sont pas corrects. Il y a un délai pour déposer une plainte et l'**Union Syndicale** vous aidera à le faire.

Vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante :

union.syndicale@consilium.europa.eu.

En juillet, notre siège à Bruxelles a également organisé une conférence en ligne sur ce sujet. Lors d'une séance de questions-réponses, Nathalie de Montigny, l'une des avocats de l'**Union Syndicale**, a fourni des informations sur le cadre juridique concernant cette allocation. Agnès, un membre de notre syndicat, a participé à cette conférence, y apportant une contribution utile en faisant part de son expérience et de ses connaissances de première main. Vous pouvez regarder la vidéo ici.

Négociations entre l'administration et les syndicats



L'annexe de l'accord-cadre, conclu pour la première fois entre l'administration et les syndicats en 2006, concerne les mises à disposition et la fourniture de ressources matérielles aux syndicats représentatifs au sein du SGC. En novembre 2023, l'administration a entamé des négociations afin de réduire drastiquement les mises à disposition et les ressources accordées aux syndicats.

Pour en savoir plus sur les résultats des négociations et pour consulter l'analyse de l'**Union Syndicale**, veuillez consulter notre tract.

Vous trouverez également ici un résumé plus artistique des négociations.

Webinaires de l'Union Syndicale



- L'**Union Syndicale** apporte un soutien à ses membres à chaque étape du concours interne AD pour traducteurs, CONS/AD/293-INT/2024. Nous organiserons un **webinaire "Test écrit" le 7 octobre 2024 à 18 heures**. Si vous êtes intéressé (e), n'hésitez pas à adhérer à l'**Union Syndicale** et à vous inscrire à cette formation. Vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : union.syndicale@consilium.europa.eu.
- L'**Union Syndicale** a récemment organisé un webinaire sur des questions fiscales susceptibles de vous intéresser. Veuillez trouver la diffusion vidéo sous le lien suivant : <https://bruxelles.unionsyndicale.eu/le-fisc-belge-et-moi-2024/>.

Si vous pensez que notre travail est utile, n'hésitez pas à nous **rejoindre** et même à vous engager activement à nos côtés. Nous sommes plus forts ensemble.

Pour plus d'informations, vous pouvez également regarder notre vidéo, visiter notre [site web](#) ou envoyer un message à union.syndicale@consilium.europa.eu.

Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à nous écrire :

union.syndicale@consilium.europa.eu

Le Comité exécutif

